

## DEVENIR PERSONNE RESSOURCE DU PROJET DE PREVENTION DES TMS DE L'ETABLISSEMENT

*Cette formation est assurée par Amandine Simon, formatrice certifiée faisant partie d'un organisme de formation habilité par l'Assurance Maladie - Risques Professionnels et l'INRS.*



Le programme TMS Pros a pour objectif de contribuer à faire baisser la sinistralité due aux troubles musculo-squelettiques (TMS) et aux manutentions manuelles dans un panel d'entreprises/établissements ayant une sinistralité avérée sur ces risques.

Ce programme s'adresse également à l'ensemble des entreprises/établissements du régime général qui souhaiteraient initier volontairement un projet de prévention des TMS en leur proposant une offre de services depuis un site internet accessible à tous : <https://www.ameli.fr/entreprise>.

Dans le cadre de cette offre de services, l'instance de pilotage du programme TMS Pros (Direction des Risques Professionnels de la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés) a souhaité développer une offre de formation permettant de répondre aux besoins de montée en compétences des acteurs de l'entreprise dans la prise en charge effective de leur projet de prévention des TMS. Cette offre de formation doit contribuer à garantir la pérennisation des démarches de prévention engagées et développer l'autonomie des entreprises concernées.

**PUBLIC :**

Toute personne (managers, RH, fonctionnels sécurité...) appelée dans son entreprise à exercer la fonction de Personne Ressource du projet de prévention des TMS.

**EFFECTIF MAXIMAL :**

10 stagiaires maximum par session.

**PRE-REQUIS :**

L'inscription de la personne ressource est subordonnée à la réalisation d'une lettre d'engagement élaborée par le chef d'établissement, notamment à l'issue de sa participation à la journée de formation « initier, piloter et manager son projet de prévention des troubles musculosquelettiques (TMS) » organisée par les services prévention des caisses de sécurité sociale. Les participants doivent avoir l'assurance de pouvoir mettre en œuvre un projet de prévention des troubles musculosquelettiques dans leur établissement.

Afin de pouvoir suivre cette formation dans de bonnes conditions, il est nécessaire d'avoir des connaissances de bases de prévention des risques professionnels. Ainsi, la personne ressource devra fournir une attestation de réussite du parcours d'autoformation @01001 « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » ou de suivi de la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » faite par les services prévention des caisses régionales de sécurité sociale, ou justifier d'une expérience professionnelle ou d'un niveau formation suffisants sur la prévention des risques professionnels.

**OBJECTIFS :**

- Élaborer et animer un projet de prévention des TMS en concertation avec les acteurs concernés,
- Mettre en œuvre une démarche de repérage, d'analyse et d'évaluation de ces risques,
- Établir un diagnostic mettant en lien l'ensemble des facteurs de risque et leurs déterminants,
- Participer à la recherche d'axes de prévention visant à la transformation des situations de travail et à l'élaboration d'un plan d'action,
- Accompagner l'entreprise dans la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des mesures de prévention,
- Assurer une veille dans le temps sur la maîtrise des risques de TMS.

**CONTENU :**

- La méthodologie de projet,
- La démarche de prévention des TMS : atteintes de l'appareil locomoteur en lien avec l'activité professionnelle (AT/MP),
- Les différents facteurs de risque (biomécaniques, psychosociaux, organisationnels et liés à l'environnement),
- Les outils de repérage et d'analyse des situations de travail (démarche, outils),
- L'élaboration de solutions et de pistes de transformation des situations de travail,
- La mise en place d'un suivi d'indicateurs de veille.

**METHODES PEDAGOGIQUES :**

- Exposés didactiques,
- Études de cas issus de l'expérience professionnelle des participants,
- Mises en situation,
- Accompagnement du formateur en entreprise,
- Échanges et retours d'expériences.

**EVALUATION :**

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation validant les acquis par la structure dispensatrice de la formation.

**DUREE :**

6 jours (42 heures) : 5 jours en salle (2 jrs + 2 jrs + 1 jr) et 2 demi-journées d'accompagnement sur site.

Travaux d'intersession estimés à 6 jours

**LIEU :**

SARCUS, Centre d'Affaires et d'Innovation Sociale, 9 rue Ronsard, 60180 Nogent-sur-Oise.

**DATES :**

17 – 18 mars, 26 – 27 mai et 15 septembre 2020.

**HORAIRES :**

9H00 - 12H30 et 13h30 – 17h00.

**TARIF :**

2 500,00 euros HT par stagiaire.